



COMMUNIQUÉ de PRESSE DES ASSOCIATIONS ENVIRONNEMENTALES
22/09/2025

Usine de dessalement à Ironi Bé : Augmenter la production en eau, oui mais pas au prix du patrimoine mahorais ni au risque d'un désastre écologique.

Le 3 juillet 2025, la Préfecture de Mayotte a autorisé, par arrêté, la construction d'une usine de dessalement à Ironi Bé, dont les travaux ont débuté en juin. Cet arrêté ne prend pas en compte certaines recommandations faites par le Parc Naturel Marin de Mayotte, ni celles de l'étude d'incidence qui avait été faite préalablement, alors que le projet, tel qu'il est actuellement, représente des risques pour les milieux naturels et la vie quotidienne des Mahorais-es. En effet, il pourrait affecter durablement le lagon, les ressources halieutiques et la sécurité alimentaire des populations locales.

En première ligne des difficultés liées à la crise de l'eau étant habitant de Mayotte, les associations environnementales subissent elles aussi les coupures et restrictions d'eau au quotidien. Elles rappellent avec force leur attachement à un accès universel à l'eau potable et à des solutions pérennes pour le développement de l'île, mais soulignent que celui-ci ne peut se faire au détriment de ses écosystèmes marins et terrestres.

Face à cette situation, les associations agréées protection de l'environnement : Mayotte Nature Environnement, France Nature Environnement et le GEPOMAY, gestionnaire de la mangrove d'Ironi Bé ont décidé de saisir la justice en cette rentrée pour contester l'arrêté préfectoral. Leur démarche ne vise pas à s'opposer à la construction d'une usine de dessalement en soi, mais à exiger que ce type de projet soit mené dans le respect des conditions minimales de protection de l'environnement et de préservation du cadre de vie des Mahorais-es. Elles sont soutenues dans cette action par plusieurs structures locales et nationales, parmi lesquelles la FMAE, CetaMaore, la LPO, et bien d'autres.

Une première mondiale... sans études approfondies

Il s'agirait d'une première mondiale : une usine de dessalement rejetant directement de la saumure – une eau très concentrée en sel – ainsi que des composés chimiques dans un lagon fermé, et ce sans qu'aucune étude approfondie n'ait évalué les enjeux environnementaux du site. Si répondre rapidement à la crise de l'eau est essentiel, les conséquences pour Mayotte, sa biodiversité et ses écosystèmes sont préoccupantes et pourraient avoir des répercussions importantes à moyen et long terme sur la vie des habitant-es.

*« On ne résout pas une crise de l'eau en créant une crise écologique irréversible. »,
explique Fabrice NICOL, président de Mayotte Nature Environnement*

Chantier à Ironi Bé, © David Lorieux



Les risques sont majeurs : accumulation de saumures et de substances toxiques pouvant détruire la vie marine, les mangroves et récifs coraliens, menaces sur la réserve naturelle de l'îlot M'Bouzi et la passe en S. La construction implique également le défrichement de l'arrière-mangrove d'Ironi Bé, un écosystème classé en danger critique d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), ainsi que la destruction d'un habitat abritant des espèces protégées dont le **Crabier blanc**, également en danger d'extinction au niveau mondial et l'une des espèces d'oiseau les plus menacée de Mayotte. L'espèce, dont plus de 20% de la population reproductrice mondiale se trouve sur le territoire, se reproduisait dans 5 mangroves à Mayotte fin 2024 avant le cyclone. Pour le moment cette saison, seules deux héronnières ont été observées, dont une à Ironi Bé. Ce qui justifie encore plus de ne pas réaliser de travaux pendant la saison de reproduction comme cela était recommandé par l'étude d'incidence.

Contrairement aux recommandations de l'étude d'incidence, l'arrêté préfectoral n'apporte aucune garantie sur l'absence de travaux pendant la période critique pour le Crabier blanc entre septembre et février, sur cette espèce faisant partie du patrimoine mahorais, plus fragilisée que jamais après Chido.

Quels impacts pour les habitant-es ?

Tous ces impacts environnementaux auraient **des conséquences directes sur la vie quotidienne des habitant-es de Mayotte :**

- Un lagon dégradé abrite moins de poissons, ce qui entraîne des conséquences sur **la sécurité alimentaire et l'économie locale.**
- Un patrimoine naturel affaibli, c'est **un tourisme en péril et une incohérence avec le classement potentiel d'une partie du lagon au patrimoine mondial de l'UNESCO.**
- Une mangrove et une barrière de corail fragilisées, c'est **une île plus vulnérable face aux cyclones et aux tsunamis.** Le lagon est notre bouclier naturel : le fragiliser, c'est mettre Mayotte et ses habitant-es en danger.

Plus largement, la raréfaction des ressources naturelles pourrait provoquer des conflits d'usage, réduire les emplois disponibles et augmenter le coût de la vie. **Ces effets toucheraient plus fortement les populations les plus précaires, aggravant les inégalités sociales déjà présentes sur le territoire.**



Un recours en justice face au déni de démocratie

Depuis des mois, les associations environnementales alertent la préfecture et les services interministériels à travers de nombreux courriers, suivis d'un recours gracieux, afin de signaler les risques pour l'environnement et de demander la mise en place de mesures pour les réduire. Plusieurs solutions ont été proposées, notamment le choix d'un site présentant des enjeux environnementaux moindres ou l'installation de dispositifs permettant de rejeter la saumure hors du lagon. Ces recommandations n'ont malheureusement pas été prises en compte et le recours gracieux a été rejeté par la préfecture. Les associations ont aussi eu les plus grandes difficultés à obtenir des informations sur le dossier notamment sur le détail du choix du site ou encore le calendrier des travaux de mise en œuvre alors que cette information doit être connue de toutes et tous. Enfin, une Autorisation d'Occupation Temporaire (AOT) a tout de même été signée pour autoriser les travaux en mangroves mais sur la base de l'étude d'incidence qui n'a pas été respectée, notamment sur la période à éviter pour les travaux.

Face à ce déni de démocratie, à l'entrave à la loi et à l'environnement, MNE, FNE et le GEPOMAY ont donc décidé de saisir ensemble la justice afin de remettre en question cette décision portant atteinte à l'environnement et aux droits des citoyen·nes.

Des solutions alternatives

Nous ne sommes pas contre une usine de dessalement, mais ce n'est pas la seule option. Des solutions complémentaires, durables, respectueuses des habitant·es et de la nature sont possibles pour améliorer l'approvisionnement en eau :

- **Développer les solutions fondées sur la nature** : préserver et restaurer les écosystèmes permet d'augmenter la capacité de rétention des sols, de limiter le ruissellement et l'érosion, et de réguler le cycle de l'eau à l'échelle du territoire, réduisant ainsi les risques de sécheresse.
- **Améliorer le système de réseau d'eau actuel** : réduction du nombre de fuite, augmentation des infrastructures (forages moins invasifs pour l'environnement)
- **Promouvoir et faciliter l'installation de récupérateurs individuels d'eau de pluie**, utilisables par des industriels ou pour de nombreux usages domestiques, l'irrigation ou le lavage des véhicules.
- **Améliorer la répartition des usages de l'eau** : par exemple, réutiliser l'eau traitée par les stations d'épuration pour le BTP, l'agriculture, l'irrigation ou encore les jardins publics, mais également favoriser l'utilisation des eaux de pluies pour certains usages.

« Mayotte mérite une eau potable durable, pas un projet qui sacrifie notre avenir. »

Face à une crise de l'eau réelle et urgente, il est essentiel de ne pas céder à la précipitation au détriment de l'environnement et de la justice sociale. La mise en œuvre de solutions durables, fondées sur la connaissance des écosystèmes et le respect des procédures environnementales, juridiques et citoyennes, est non seulement possible, mais nécessaire. **À Mayotte, protéger le lagon et ses milieux naturels, c'est aussi protéger les conditions de vie présentes et futures des habitant·es.**



[Mayotte Nature Environnement](#) est une **fédération d'associations** dédiée à la **protection de l'environnement à Mayotte**. Depuis sa création en 2011, elle travaille main dans la main avec ses associations membres pour produire des connaissances scientifiques, apporter des solutions concrètes pour préserver notre patrimoine naturel et sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux environnementaux.